

Procès-Verbal de la commission de sélection en Équipe de France

La commission de sélection de la Fédération Française Handisport, suite à la publication des quotas par l'U.C.I a validé la sélection suivante en Équipe de France pour les Championnats du Monde.

Pour information les critères attribués par l'UCI sont les suivants :

- 1 Quota C5 masculin
- 1 Quota C5 féminin
- 2 Quotas C4 masculin
- 1 Quota C4 féminin
- 1 Quota C3 féminin
- 3 Quotas C2 masculin
- 1 Quota B féminin

Piste de para cyclisme 2026.

Rappel de la compétition de référence :

- Championnat du Monde Piste, Apeldoorn (Pays Bas) / 29 octobre au 1 novembre 2026

Liste des sportifs et sportives sélectionné(e)s suivant les critères :

Sportif(ve)s ayant réalisé les critères 2.1. :

TIPHAIGNE MATHIS (POLE HANDISPORT DES HAUTS DE FLANDRES)

- Sur les épreuves du KM, de la vitesse, de l'élimination

FOULON Dorian (HANDISPORT PAYS DE PLOERMEL)

- Sur les épreuves de Scratch et de vitesse par équipe

LE ROUSSEAU Gatien (COFIDIS COMPETITION)

LEAUTE Alexandre (VELO CLUB DU PAYS DE LOUDEAC)

Sportif(ve)s ayant réalisé les critères 2.2.:

LEBEAU Mattis (POLE HANDISPORT DES HAUTS DE FLANDRES)

ERCOLANELLI Andréa (MIMOSAS SPRINT MANDELIEU)

BERTHON Grégoire (ETOILE SPORTIVE SEYNOD CYCLISME)

CENTIS Anne-Sophie (CSM VILLENEUVE LA GARENNE)

LALLEMANT Lara (CSM VILLENEUVE LA GARENNE)

BOULET Margot (LE GUIDON PROVINOIS)

Sportif(ve)s autorisé(e)s à participer aux Championnats du Monde :

HUOT-MARCHAND Tiffany (AVENIR CYCLISTE DU TERRITOIRE DE BELFORT)

ALENCON Katell (COFIDIS COMPETITION)

Les athlètes ayant réalisé les critères 2.1.1 bénéficieront de la prise en charge des frais d'inscription et de l'organisation fédérale (hébergement, restauration). Les frais de pré-acheminement jusqu'au site de compétition ne seront pas pris en charge.

Les athlètes ayant réalisé les critères 2.1.2 devront s'acquitter de la somme de 500€ et bénéficieront de l'organisation fédérale (hébergement, restauration). Les frais de pré-acheminement jusqu'au site de compétition ne seront pas pris en charge.

Les athlètes autorisés à participer aux Championnats du Monde bénéficieront de l'organisation fédérale (hébergement, restauration) mais devront s'acquitter de la somme correspondante. Les frais de pré-acheminement jusqu'au site de compétition ne seront pas pris en charge.

Liste des staffs convoqués :

- THIRIONET Laurent (Manager de la Performance)
- ARNAL Flavien (Entraîneur)
- JEANNE Mathieu (Entraîneur)
- LYOEN Olivier (Entraîneur)
- BREGERE Damien (Mécanicien)
- TRUJILLO Francisco (Mécanicien)
- CAPELLE William (Mécanicien)
- GUESNET Nicolas (Masseur-kinésithérapeute)
- LEGAT Elodie (Masseur-kinésithérapeute)
- CORLOBE Pauline (Masseur-kinésithérapeute)
- THOREAU Valérie (médecin)



Grégory SAINT-GENIES
Directeur Technique National
Fédération Française Handisport



FÉDÉRATION FRANÇAISE
HANDISPORT
42 rue Louis Lumière 75020 Paris
Tél. 01 40 31 45 00
contact@handisport.org
www.handisport.org

FÉDÉRATION RECONNUE
D'UTILITÉ PUBLIQUE
J.O DU 25 JUIN 1983

DÉLÉGATION DU
MINISTÈRE DES SPORTS



PARTENAIRE OFFICIEL DE
LA FÉDÉRATION ET DES
ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRES OFFICE





FÉDÉRATION FRANÇAISE
HANDISPORT
42 rue Louis Lumière 75020 Paris
Tél. 01 40 31 45 00
contact@handisport.org
www.handisport.org

FÉDÉRATION RECONNUE
D'UTILITÉ PUBLIQUE
J.O DU 25 JUIN 1983

DÉLÉGATION DU
MINISTÈRE DES SPORTS



PARTENAIRE OFFICIEL DE
LA FÉDÉRATION ET DES
ÉQUIPES DE FRANCE



PARTENAIRES OFFICE

